

Séance du 29 mars 2013
Dossier du Collège Gérôme
« De la comédie à la tragédie »

Au terme de 2h00 de débat, les 23 élus de la majorité de gauche ont voté comme « un seul homme » la fermeture du Collège Gérôme et son transfert sur le site actuel de l'IUFM.

Sur le fond, aucun de nos arguments n'a trouvé grâce à leurs yeux, même pas celui du déséquilibre dont souffrira à coup sûr la Ville de Vesoul. Loin de reconnaître que leur décision n'est pas parfaite, ils ont même eu l'aplomb de nier tout impact négatif pour la communauté éducative de ce collège et pour la Ville, rejetant par avance toute responsabilité.

Sur la forme, le Président KRATTINGER a même cherché à nous faire croire que son choix entre les 3 hypothèses présentées n'était pas encore fait en début de séance ! **Mais le déroulement de cette séance a confirmé ce que nous pouvions craindre : un simulacre de débat.**

La « comédie » qui a été jouée par la majorité de gauche ne peut cacher un passage en force regrettable et condamnable. La « tragédie » qui s'annonce nous oblige à poursuivre notre opposition totale à ce projet.

Vous pourrez lire ci-dessous les principales interventions des élus du groupe UMP-Divers droite

Mme Sylvie MANIERE, Conseillère générale du canton de Vesoul Ouest

Monsieur le Président,

Après plusieurs années d'immobilisme, et au terme d'une longue étude technique dont Alain Chrétien avait finalement arraché la réalisation, nous regrettons votre précipitation dans la prise de décision.

En moins d'un mois, le Conseil général doit trancher une question difficile qui, sans contestation possible, aura un impact direct et très déstabilisant sur la Ville de Vesoul.

Cette précipitation est d'autant plus insupportable que nous avons confirmation qu'aucun échange, qu'aucune discussion, qu'aucune réflexion n'a été engagé avec la Ville.

Soyons justes : il est vrai qu'une réunion a été organisée en urgence ... 1 heure seulement avant que vos représentants présentent votre projet devant le Conseil d'administration du collège Gérôme.

Pour cette séance de rattrapage, votre Directeur général des services a convoqué le Maire de Vesoul à une présentation du projet de transfert :

. sur la forme, c'est une très mauvaise manière faite à un élu. Qu'entendrait-on dans le cas inverse ! vous qui êtes, et c'est normal, particulièrement sourcilieux du respect dû au Président et, au-delà, à la collectivité qu'il représente !

. sur le fond, et c'est encore plus grave, votre méthode brutale traduit un manque total de considération pour le Maire, pour les élus municipaux, pour la communauté éducative et, au-delà, pour les habitants de la Ville chef lieu de département.

Elle est aussi la marque flagrante du désintérêt, oserai-je le terme dédain, que vous avez réservé à leurs réactions légitimes mais aussi à leurs arguments face à un tel bouleversement imposé sans concertation.

Pour cette raison, notre groupe vous demande de retirer votre rapport et de travailler avec la Ville de Vesoul dans le cadre de nos compétences respectives.

Monsieur le Président,

Nous partageons évidemment votre volonté de rationaliser l'utilisation des locaux du Conseil général.

Pour autant, le Conseil général ne peut se désintéresser des problématiques de la Ville de Vesoul et de ses actions en faveur d'un développement équilibré.

C'est en effet notre intérêt que la ville chef-lieu soit attractive et dynamique. C'est d'ailleurs le sens des conclusions de nos réflexions sur le plan stratégique « Haute-Saône 2020 ».

L'absence de concertation est donc d'autant plus regrettable que des échanges avec la Ville auraient certainement permis de livrer à nos collègues de nouveaux éléments de réflexion. Ainsi, pourquoi un projet d'ensemble n'a-t-il pas été étudié, de manière à répondre aux enjeux identifiés tels que celui de la sécurité. C'est d'ailleurs la proposition faite par le Maire de Vesoul ... proposition que vous n'avez à ce jour jamais reprise pour l'étudier !

De même, de tels échanges auraient pu vous convaincre des effets néfastes que ce transfert ne manquera pas d'avoir sur les équilibres de la Ville de Vesoul :

- Nouveau coup porté à son équilibre territorial après la fermeture, pour le coup incontournable, du site du CHI et son transfert en périphérie.
- Nouvelle friche bâtementaire dans un contexte immobilier déjà détendu, et alors même qu'un programme de 200 logements est engagé sur le site de l'ancien hôpital.
- Une friche dont l'état de délabrement n'est que le résultat d'un manque d'investissements de la part du Conseil général depuis plus de **12** ans, situation dont les contribuables vésuliens hériteraient aujourd'hui.
- La construction à proximité immédiate du collège Jacques BREL risque de détourner sur le collège de Noidans des effectifs du collège Gérôme venant des communes de l'ouest de l'agglomération.
- Votre argument final sur la situation économique de la France et le contexte des finances publiques nous laisse perplexe : qu'il s'agisse des finances d'une collectivité départementale ou municipale, la réhabilitation du site actuel **aura forcément un impact sur les finances publiques** et un coût pour le contribuable !

Vous estimez la réhabilitation du site de l'actuel collège Gérôme à 15,5 millions TTC pour la réhabilitation d'un peu plus d'un tiers du bâtiment (4500 m²) surface utile pour la construction d'un collège... Ce qui fait un ratio d'environ 2 900 euros HT au m² = ce qui en ferait le bâtiment le plus cher de Vesoul !

Parallèlement, vous n'intégrez pas tous les coûts du transfert de l'IUFM sur le site de l'IUT qui vient de nous être présenté (environ 3 millions d'euros). De plus, vous n'intégrez pas dans votre analyse les équipements sportifs à proximité du site actuel de l'IUFM : les gymnases municipaux Michel Roy et Pontarcher ont déjà un taux d'occupation maximal... C'est-à-dire que vous serez obligé de créer et d'investir dans de nouveaux équipements sportifs lourds !

Vous ne prenez donc pas en compte le coût global. Pire, nous pourrions penser que vous gonflez volontairement les chiffres d'un côté pour minimiser ceux de l'autre côté.

Si elle est votée, votre décision fragilisera grandement un centre-ville déjà très concurrencé : habitat, tissu commercial... L'Assemblée générale des commerçants réunie hier et la CCI ont confirmé cette menace bien réelle.

Pour ce qui nous concerne, nous affirmons qu'il faut maintenir un collège en centre-ville, ne serait-ce que pour les 163 élèves qui vont à pied au collège. L'étude technique qui date de 2010 conclut d'ailleurs à la possibilité de rénover les bâtiments pour un coût certes plus élevé que les deux autres hypothèses.

C'est donc un choix politique qui ne peut dépendre du seul argument budgétaire que vous brandissez.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous demande de retirer votre rapport et de travailler avec la Ville de Vesoul dans le cadre de nos compétences respectives.

Mme Carmen FRIQUET, Conseillère générale du canton de Scey sur Saône

Monsieur le Président,

Nous sommes soucieux, comme vous, des problématiques financières de ce dossier. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas écarter de ce débat budgétaire un projet qui vous est cher.

En effet, sur votre proposition, notre collectivité s'est engagée dans la construction à Boulton d'un 27^{ème} collège pour un montant de plus de 12 Millions d'euros. Ce projet est inscrit au schéma directeur des collèges voté en 1996.

Or, le 5 mars 2013, lors des débats liés à Haute-Saône 2020, Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon a fait part de ses réserves en soulignant la baisse annoncée des effectifs des collèges. En ajoutant que ce nouvel équipement pourrait fragiliser les établissements existants. Il n'a pas cité le collège de Gy mais notre Collègue Paul CHEVIET a déjà eu l'occasion à maintes reprises d'attirer votre attention.

Nous ne pouvons pas occulter cette déclaration du premier représentant de l'Etat en matière scolaire. Nous n'avons d'ailleurs pas encore la carte de sectorisation qui relève pourtant de la compétence du Conseil général et dont nous commençons à penser qu'elle vous pose souci.

C'est pourquoi, et comme cela a été fait globalement pour le plan stratégique « Haute-Saône 2020 », **nous vous demandons que l'INSEE analyse plus particulièrement la réalité du besoin d'un 27^{ème} collège à Boulton !** Connaissant la qualité et la rigueur des études de l'INSEE, cet éclairage alimenterait utilement notre réflexion et serait un gage supplémentaire pour les Conseillers généraux que l'argent des contribuables haut-saônois est efficacement employé.

Cette contribution permettrait de poursuivre le schéma directeur des collèges qui s'est révélé un outil indispensable mais qui nécessite une remise à jour pour actualiser les données qui datent d'avant 2006.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous demande de retirer votre rapport et de travailler avec la Ville de Vesoul dans le cadre de nos compétences respectives.

Frédéric BURGHARD, Conseiller général du canton de Luxeuil-les-Bains :

Monsieur le Président,

Par 3 fois, en dépit des différents arguments de fond et de forme développés par mes collègues, vous venez de rejeter nos demandes de retrait de ce rapport.

Je ne vais pas les reprendre un par un mais vous ne pouvez pas rester aveugle et sourd face à la mobilisation qui se met en place. Cette incompréhension, cette inquiétude, cette colère traduisent une attente forte en faveur du maintien du collège Gérôme sur son site historique

Vous seriez Maire de Vesoul, vous vous opposeriez de toutes vos forces à la fermeture de ce collège de centre-ville !

Mais vous n'êtes pas Maire de Vesoul. Vous avez donc fait le choix d'une approche uniquement comptable qui se moque des intérêts de la ville chef-lieu du département en faisant peser sur elle plusieurs menaces réelles.

Vous avez commis une faute en ne travaillant pas avec le Maire de Vesoul. Mais encore eut-il fallu en avoir la volonté ! Encore eut-il fallu considérer la Ville de Vesoul comme un partenaire constructif et non pas comme une entité négligeable !

Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, vous n'avez de cesse d'affirmer que la politique d'aménagement du territoire vous est chère. Cette notion est vraie au plan national comme au plan départemental ou communal. Nous vous demandons par conséquent de mettre en cohérence vos propos et vos décisions.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous demande de retirer votre rapport et de travailler avec la Ville de Vesoul dans le cadre de vos compétences respectives.